

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 OCTOBRE 2013**

Le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt sept septembre deux mille treize, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le trois octobre deux mille treize à vingt heure et trente minutes, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

Étaient présents : P. BUCHET, Maire ; L. ZANOLIN, JJ. FREDOUILLE (points 1 à 2 et 4 à 10), S. CICERONE, P. LE QUERRE, M. FAYOLLE (point 2 à 5 et 7 à 10), G. MERGY, Z. SIMON, D. BEKIARI (points 1 à 3 et 5 à 10), Maires-adjoints ; J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHE, M. MILLER, F. ZINGER, P. GUYON, G. DELISLE, S. LOURS-GATABIN, P. DEPOUX, P. DUPLAN (points 1 à 5), P. DUCHEMIN, J. N'GALLE-EBOA (points 2 à 10), F. HEILBRONN, S. BROUTIN, JP. AUBRUN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, PH. CONSTANT, M. FAYE, C. VIDALENC, Conseillers Municipaux

Absents représentés ayant donné pouvoir : J. SEGRE (à P. BUCHET), C. MARAZANO (à P. DEPOUX), JPh. DAMAIS (à D. BEKIARI), D. LAFON (à P. GUYON), P. DUPLAN (à S. LOURS-GATABIN des points 6 à 10), B. KABANDA (à L. ZANOLIN), J. N'GALLE-EBOA (à F. HEILBRONN point 1), M. BUCQUET (à JP. AUBRUN), A. BULLET (à M. GALANTE-GUILLEMINOT)

Absents excusés : JJ. FREDOUILLE (point 3), M. FAYOLLE (points 1 et 6), D. BEKIARI (point 4)

Désignation d'un Secrétaire de séance : Mme Heilbronn est désignée.

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis le 04 juillet 2013 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ ANIMATIONS/MANIFESTATIONS

1 - Demande de subventions auprès du Conseil Général 92 pour les animations de Noël 2013

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des animations de Noël en décembre 2013 et d'autoriser le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches administratives nécessaires concernant cette demande.

➤ COMMERCE

2 - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Fontenay-aux-Roses et l'association « Les commerces de Fontenay »

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'association « Les commerces de Fontenay » fixant son terme au 31 décembre 2015 et autorise le Maire à la signer.

(M. AUBRUN INTERESSÉ NE PREND PAS PART AU VOTE)

➤ AMENAGEMENT/TRAVAUX/URBANISME

3 - Travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite avec création d'un ascenseur desservant la salle des mariages et d'une rampe d'accès sur le parvis de l'Hôtel de Ville - Autorisation donnée au Maire pour déposer les autorisations d'urbanisme

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, autorise le Maire à déposer les demandes

d'autorisations d'urbanisme pour les travaux sus visés.

(M. AUBRUN, MME GALANTE-GUILLEMINOT, M. CONSTANT S'ABSTIENNENT)

4 - Adhésion au groupement de commandes de gaz et d'efficacité énergétique coordonné par le SIGEIF - Approbation de l'acte constitutif

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

- approuve la participation financière de la commune de Fontenay-aux-Roses qui est fixée à 0,18€ par habitant en application de l'article 6.4 de l'acte constitutif. Elle est calculée et révisée conformément à l'article 6.1.

- autorise le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

(M. ZANOLIN, MME MARAZANO, MME ZINGER, M. DEPOUX, M. DUCHEMIN NE PRENNENT PAS PART AU VOTE)

5 - Adhésion à la compétence « développement des énergies renouvelables » auprès du SIPPAREC

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire à adhérer à la compétence «Développement des énergies renouvelables» prévue à l'article 6bis des statuts du SIPPAREC ; à prendre toutes mesures d'exécution de la délibération nécessaire à l'exercice de la compétence transférée et demande au SIPPAREC d'étudier l'opportunité de raccorder au futur réseau de chaleur les ensembles de logements sociaux situés à proximité du site de forage de Bagneux et de réaliser une étude plus globale du potentiel de raccordements à la géothermie sur l'ensemble du territoire de la commune.

6 - Conventions entre le SIPPAREC et la Ville de Fontenay aux Roses : convention financière pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques de France Télécom et convention financière pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques de NC Numericable (rues de l'Abbé Turgis, du Capitaine Paoli, Scarron, Carrefour des Mouilleboeufs (av J. Guesde)

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la convention financière relative à l'enfouissement des réseaux électroniques de France Télécom dans le cadre de la réalisation des études et travaux de la rue de l'Abbé Turgis, du Capitaine Paoli, du Carrefour des Mouilleboeufs (av. Jules Guesde), de la rue Scarron et d'autoriser le Maire à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

- approuve la convention financière relative à l'enfouissement des réseaux électroniques de NC Numéricable dans le cadre de la réalisation des études et travaux de la rue de l'Abbé Turgis, du Capitaine Paoli, du Carrefour des Mouilleboeufs (av. Jules Guesde), de la rue Scarron et d'autoriser le Maire à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

➤ FINANCES

7 - Approbation et signature du contrat triennal (2013-2015) de développement Département-Ville

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, approuve le contrat de développement entre le Département et la Ville pour la période 2013-2015, soit 3 050 000€ en investissement ; autorise le Maire à signer ledit contrat ainsi que tous les documents afférents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention des subventions visées dans le tableau ci-dessous :